

Conseil de quartier de Jameyzieu N° 10 du 12/10/2023

Présents : Thierry Laure (conseiller municipal), Hervé Chanu (conseiller municipal délégation mobilité), David Arias (conseiller municipal), Georges Dandis, René Terrier, Mr Sorgue, Sandrine Sanchez, Bernard Cato, Marie Terrier, Léon Fort, Denis Piessard, Bruno Pommerol (conseiller municipal), Julie Garin, Francine Piessard, Gérome Rivière, Marianne Schneider.

Route de Lyon

Etat des Lieux :

- Accident de dimanche : Voiture passée derrière la clôture d'une maison route de Lyon à 10h30 du matin, en l'absence des habitants heureusement. Voiture en excès de vitesse, personne alcoolisée. Dépot de plainte, personne en fuite.
3ème accident sur le secteur.

- 1 an plus tôt, au même endroit a déjà eu lieu un autre accident.

- Quelques années plus tôt, une autre voiture a été accidentée à l'endroit de cette chicane dans la maison en face

- Une jeune fille a aussi été renversée au même endroit.

Les riverains n'osent pas laisser leurs enfants sortir seul.

Aucune sécurité, pas de trottoir, peu d'éclairage, camions qui roulent vite, 2 roues sur roue arrière.... La chicane est accidentogène et n'est peut être pas suffisamment signalée.

Le panneau 70 et le panneau 50 sont trop près de la zone dangereuse. Question sur le positionnement.

La végétation gêne la visibilité pour les riverains qui sortent de l'allée de Clairebois.

Quelle action peut être engagée par la municipalité ou le département ?

Réponse : il faut réfléchir à 3 niveaux : Sécurité, protection des abords, budget (le département peut aider la municipalité à faire évoluer cette route). Il faut réfléchir sur du court, moyen et long terme. Les aménagements doivent être réfléchis en fonction du passage et des engins qui fréquentent la route.

Il y a eu réunion du maire avec le commandant de gendarmerie pour mettre en place des contrôles avec la police municipale.

La voie est départementale, suite à une lettre écrite par Denis Piessard, le département a répondu qu'il est prêt à aider la municipalité. Il a entendu la demande mais ne s'engage pour le moment pas financièrement. Il peut accompagner la mairie et doit valider les modifications puisque la route est une départementale.

Propositions de modifications par le conseil de quartier :

Que peut on faire sur le moyen terme puis sur le long terme ?

1) Compter les véhicules, mesurer la vitesse, car suivant les horaires le trafic est très différent.

Le radar pédagogique qui se trouve actuellement chemin des Tournes et qui n'est plus en service peut être déplacé, il permet de compter les véhicules.

2) Vérifier le feu qui est censé passer au rouge lorsque les voitures roulent à plus de 50. Réparer le feu clignotant indiquant le passage piéton car il ne fonctionne plus, c'était aussi un outil permettant de faire ralentir.

3) Mettre des glissières qui protégeraient le riverain ou la voiture qui perd le contrôle car il n'y a pas de trottoir et les riverains sont obligés d'emprunter certaines zones dangereuses.

4) Remettre les radars pédagogiques en route car ils ne fonctionnent pas. Il est soulevé que certains radars peuvent être bloqué à 70 pour éviter des « jeux de vitesse ». Le radar pédagogique peut permettre de compter les véhicules et enregistrer la vitesse.

5) Mettre des plateaux (3 dans l'idée) avec passage piéton : un au niveau de l'école, un au niveau du cadastre 204, un (plus tard) au niveau du chemin de Mianges. Par conséquent, la vitesse serait limitée à 30 entre les plateaux. Et avant la chicane, à prioriser : plateau et/ou changement de positionnement des panneaux de vitesse.

2 à 3 plateaux peuvent être fait à court terme (2024).

6) Eclairage à réfléchir et à modifier : les accotements sont dangereux pour les enfants qui vont prendre le bus et les riverains lorsqu'il pleut ou qu'il fait sombre, en hiver d'autant plus.

7) Tracer un passage piéton au niveau de la Bourbre pour relier les 2 chemins.
Tracer un autre passage piéton pour rejoindre le chemin des Tournes qui est piéton.

8) A plus long terme, refaire le bitume car il est bruyant : à réfléchir en fonction de travaux d'enfouissement.

9) Mise en place d'un radar fixe à demander.

Tous les équipements seront validés ou non par les normes départementales.

Des points réguliers peuvent être faits pour parler de l'état d'avancement des divers projets. Si des changements sont nécessaires dans l'avancée du projet, le conseil de quartier pourra être sollicité.

L'objectif premier est de casser la vitesse et d'aménager les abords.

Autres sujets / Questions diverses

- Route du prieuré : 9 accidents comptabilisés (réunion demain 13/10)
4 chicanes définitives sont prévues.

- Pourquoi dans le PLU certains habitants route de Lyon ne sont pas autorisés à construire des murs pleins ?

Réponse : dans l'ancien PLU, il était prévu de favoriser les végétaux. Pas de réponse pour le moment. Constat : les clôtures ne sont de toutes façons pas harmonieuses mais très diverses (grillage, mur non crépit...)

- Rue du village, rue des peuplier :

Evocation d'un sens unique : c'est acté, mais il faut encore vérifier que le bus peut passer.

La visibilité est mauvaise, pourquoi ne pas faire un stationnement pair/impair ?

À vérifier : les trajets des bus.

- Communication mairie :

attention les derniers CR des conseils de quartiers ne sont pas lisibles sur le site.

Prochain Conseil de Quartier le 14/12 à 20h à la bibliothèque de Jameyzieu.